rection des Ecoles; et ledit shé-
a destiné du son emploi par des-
ures instituées en vertu de et
nément à la Constitution et aux
l'Etat relatives à la cessation
institution de tout officier.
4. Il est, en outre, décrété, etc.,
tte loi sera nul et cessera d'a-
cun effet si les amendements
s à la Constitution de l'Etat,
nt l'Article 198 de cette Cons-
ront adoptés et prennent effet.

J. Y. SANDERS,
de la Chambre des Représen-
.

ALBERT ESTOPINAL,
ant-Gouverneur et Président
Sénat.

uvée le 10 juillet A. D. 1902.

W. W. HEARD.
neur de l'Etat de la Louisiane

exacte:

JOHN T MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

---

de loi du Sénat No 33.

yant à la manière dont les sites
lles, comtés et villages seront
és et fondés avant que ceux-ci
incorporés comme corporations
cipales politiques; et prescri-
nt une pénalité pour la non ob-
nce de ces dispositions.

ion 1. Il est décrété par l'As-
e Générale de l'Etat de la Loui-
Que dans tout cas où une per-
sière ci-après fonder une ville,
tué ou un village sur sa terre
et Etat, cette personne fera me-
a terre sur laquelle doit se trou-
e fonder le site, le comté ou le
et devra enregistrer
an de ceux-ci, proprement
du drap bon durable, et dans le
de l'Enregistrement de la paroisse
quelle ceux-ci sont situés, dé-
leurs bornes extérieure d'après
age; aussi donnant le nom de
du comté ou du village a fon
xhibant ses rues, allées, troi-
voies, squares, s'il y en a car-
ée, et donnant la grandeur de
s leurs mesures; les noms ou
des rues et des allées; les noms
ares publics; les numéros des
s de chaque terrain dans les di-
ses.

2. Il est, en outre, décrété etc.,
utes les rues ne mesureront pas
de cinquante (50) pieds de lar-
s traversant les unes les autres
m droite et de chaque côté de
rue il y aura un trottoir de pas
de 10 pieds de largeur.

3. Il est, en outre, décrété, etc.,
ans tout et tous cas, dans les-
une personne aura mesuré, divi-
lessiné le plan d'une partie d'une
pour le site d'une ville, d'un
ou d'un village, comme il est
s haut, elle aura de plus à exé-
et à faire enregistrer au Bureau
nregistreur de la Paroisse où sera
la terre, un acte par lequel il
a l'usage des rues, des
s et des trottoirs au public
ant, et les lieux de récréation
paisible amusement pour le pen-
dans le but d'être ornés d'ar-
et d'arbres d'ombrage, par la
ation ou les individus privés.

4. Il est en outre décrété, etc.,
ue'à ce que les dispositions qui
ont aient été observées complè-
t, aucun acte d'incorporation ou
pour une ville, un comté ou un
ne sera accordé, comme
une existance municipale
mentale, ou ayant une
dans l'Etat; et tout
tous actes de personnes pré-
t agir dans une qualité officielle
gouvernement local d'une ville,
mté ou d'un village, tracé, fon-
artré, organisé contrairement à
s égards à ou en violation de
disposition de cette loi, sont illé-
et n'auront aucune force ou ef-
seront nuls et non avenus.
rvu que les dispositions de cette
e s'appliquent pas aux villes,
és ou villages déjà tracés.

5. Il est, en outre décrété etc.,
cette loi prendra effet à partir
promulgation.

J. Y. SANDERS,
eur de la Chambre des Représen-
tants.

ALBERT ESTOPINAL,
tenant-Gouverneur et Président
du Sénat.

pprouvée le 10 juillet A. D 1902

W.—W. HEARD,
verneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie conforme,

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

ES ELEVATEURS
Pour Personnes et
Marchandises de
eter O'Brien,
à Bras, etc.
réparation et Inspection d'Elévateurs. Spécialité de réparation de Moteurs Electriques.
817 RUE UNION,
Nouvelle Orléans.
ût—1f

brique à Vapeur de Boîtes
—DE LA—
Vve GEO. HUYE,
ETABLIE EN 1850.
J. A. HUYE, Gérant.
BOITES DE TOUS GENRES.
o 321 rue de Chartres, N. O. Lne
es à échantillons pour Commis-Voyageurs et Cartes fournies à bref délai.
ût—1f

C. A. DESPORTE,
(Cut Rate Druggist)
Pharmacie à Prix Réduits,
La plus connue en Ville.
ouvenez-vous de l'adresse:
Enc. Chartres et Domaine.
ût—1f

Aug. RAUXET
EPICIER EN GROS
—ET—
Marchand de Produits de l'Ouest
Du No 301 à 309 Rue Decatur,
COIN BIENVILLE,
Nouvelle-Orléans.
31août—1f

J. A. MAILHES,
PHARMACIEN,
Coin des rues St-Louis et Royale,
Nouvelle Orléans Lne.
Prescriptions exécutées avec soin.
PHONE 2254.
31août—1f

ALCIDE MOLLO,
Ferblantier. Plombier.
Nos 413 et 415 RUE ROYALE,
Entre Conti et St Louis. Nouvelle Orléans.
Entreprend tous genres de travaux pour bâtisses, tels que Dalles en Gravie, Plomb, Zinc, Feuilles de Fer Galvanisé, Tuyaux en Zinc et en Ardoises. Installations de Baignoires, Douches, Water-Closets, Lavabos Ainsi, Tuyaux en Plomb et en Fer. Toute espèce de réparations faites avec soin.
31août—1f

Athénée Louisianais.

CONCOURS DE 1902.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

"LA CESSION DE LA LOUISIANE AUX ETATS-UNIS ET SES CONSEQUENCES."

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1903 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes. Il ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,

BUS. ROUEN,

P. O. Box 725. Nouvelle-Orléans

Propagation de l'enseignement de la Langue Française.

Monsieur le Directeur,

Grâce à l'hospitalité du seul journal français de la Louisiane, nous espérons apporter notre pierre à l'œuvre filiale entreprise depuis peu. Nous désirons rester *anonymes*, et faire sans bruit le plus de bien possible. Si le nombre des souscripteurs nous le permet, personne ne pourra douter d'un dévouement qui a fait ses preuves en Europe. Nous souhaitons à nos futurs élèves, cosmopolites et polyglottes, le succès qu'eurent nos élèves de Constantinople et d'Athènes, et nous vous adressons, M. le Directeur, l'expression de notre sincère et profonde gratitude.

LE COMITÉ DES CINQ.

MAI.—ANNÉE 1902.

COURS DE FRANÇAIS,

Par correspondance.

Prix de l'Abonnement, par mois
Cours Elémentaire.....$1 25
Cours Moyen.....$1 50
Cours Supérieur.....$2 00

N. B.—Ces cours sont payables *d'avance*. Tout retard de paiement amènera la suspension des envois des devoirs. Ces devoirs seront prêts à envoyer tous les quinze jours, le SAMEDI, à partir du 15 juin 1902.

Le Comité formé par *Cinq Correcteurs*, se réserve de surseoir à l'envoi des premiers devoirs, si le nombre des souscripteurs est insuffisant à la date indiquée, et, dans ce cas, de rendre l'argent des souscripteurs.

Les comptes-rendus seront envoyés à tous les abonnés inscrits, ces devoirs étant un *concours*. Nous espérons qu'une grande émulation se créera bien vite entre nos Elèves, et nous permettra de publier les meilleurs travaux.

N. B.—Le retour des devoirs *franco* est compris dans le prix de l'abonnement.

Afin que la plus parfaite équité se manifeste sorcément dans la *cote* des devoirs, les Elèves inscrits devront joindre à leur mandat ou à leur money-order: 1. leurs *prénoms*, 2. leur *nom de famille*, 3. leur *adresse* complète (*ville, rue, numéro, Etat*); le tout *très lisiblement* écrit, pour éviter de fausses directions.

MODE D'ENVOI.

1. Chaque devoir doit être écrit sur du papier *réglé*, avec *marge* de deux pouces pour que le Correcteur puisse y inscrire ses corrections ou ses observations.—2. Deux ou trois lignes devront être laissées *en blanc* pour que le Maître puisse résumer son appréciation générale à la *fin* de chaque devoir.—3. Une ligne, légèrement tracée, à l'encre noire de préférence, devra séparer *chaque devoir* terminé, de la marge à l'extrémité de la ligne à droite.

Vu les réglements de la poste, aucune *question* ne devra être faite sur les envois: car cela exposerait la Direction à de sérieux désagréments et à une amende, qu'on ferait supporter forcément à l'envoyeur. Toute communication demandant une réponse doit être faite par *lettre affranchie*, et renfermant un *timbre* suffisant pour l'affranchissement de la réponse sollicitée.—Les lettres insuffisamment affranchies seront refusées. Il ne sera point répondu aux lettres qui ne renfermeront point un timbre de 2 sous, pour les Etats-Unis, le Mexique, le Canada, etc.—Les Elèves des Maisons d'Education, (garçons et filles) sont admis à concourir.

Adresser les abonnements: *Cours de Français* par correspondance.

P. O. Box 825,

New Orleans, La., U. S. A.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

ARRIVER.

No 1 limited..... 8:30 a m
No 3 Pan American special.. 8:10 p m
No 6 local..... 4 45 p m
No 7 points Est Louisiane.. 6:45 a m
Excursion du dimanche.
No 9..... 7 05 a m
No 9 Excursion du mercredi 7:05 p m

DÉPART.

No 6 local..... 6:00 a m
No 4 Pan American special. 9:10 a m
No 8 points Est Louisiane.. 4:20 p m
No 2 limited..... 7:30 p m
Excursion du dimanche.
No 10..... 7:45 a m
No 10 Excursion du mercredi 7:45 a m

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVER.

No 3 Chicago limited..... 7:40 p m
No 1 fast mail..... 9:35 a m
No 3 Cincinnati and Louisville 7:40 pm
No 1 Louisville Mail..... 9:35 am
No 23 local mail..... 10:00 p m
No 25 Northern Express.... 9:00 am
No 35 Dimanche excursion 9:40 p m

DEPART.

No 4 Chicago limited..... 9:20 a m
No 24 local mail..... 7:00 a m
No 4 Cincinnati & Louisville 9:20 a m
No 2 fast mail..... 7:35 p m
No 26 Northern Express.... 4:05 p m
No 2 Louisville Mail..... 7:35 pm
No 36 Dimanche excursion 7:30 a m

THE YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVER.

Memphis express..... 9:50 a m
Vicksburg express..... 5:25 p m
Valley express..... 6:00 a m
Bayou Sara Accommodation 9:30 a m
Dimanche Excursion ..... 9:30 p m

DÉPART.

Memphis express..... 3:45 p m
Vicksburg express..... 7:10 a m
Valley express..... 10:15 p m
Bayou Sara Accommodation 4:40 p m
Dimanche Excursion ..... 8:00 a m

LOUISVILLE & NASHVILLE

ARRIVER.

Fast mail tous les jours.... 7:25 a m
Express tous les jours..... 6:20 p m
Limited tous les jours..... 8:25 p m
Coast train, tous les jours, excepté dimanche..... 8:50 a m
Lundi seulement..... 7:45 a m
Tous les jours dimanche et lundi excepté..... 10:30 a m
Tous les jours excepté dimanche.....
Dimanche excursion..... 9:20 p m
Mercredi excursion ..... 9:20 p m

DEPART.

Fast mail tous les jours..... 8:00 p m
Express tous les jours..... 7:00 a m
Limited tous les jours..... 9:20 a m
Coast train, tous les jours, excepté dimanche..... 3:30 p m
Lundi seulement.....
Tous les jours excepté dimanche et lundi ..... 4:45 p m
Dimanche excursion ..... 7:40 a m
Mercredi excursion ..... 7:40 a m

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVEE.

California and Mex Express.. 6:45 p m
San Antonio Express..... 8:35 a m
Houston and N. O. Local... 6:10 p m

DEPART.

N. O. and Houston Local .. 7:05 a m
San Antonio Express..... 8:40 p m
California and Mex Express. 10:30 a m

TEXAS AND PACIFIC.

ARRIVEE.

Fort Worth and Texas express..... 6:10 p m
Port Allen Local.....—..... 11:55 a m
Hot Springs, El Paso and California express..... 7:30 a m

DEPART.

Fort Worth and Texas express..... 8:15 a m
Port Allen Local..... 3:20 p m
Hot Springs, El Paso and California express..... 7:30 p m

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

ARRIVEE.

Dimanche seulement.
Alger..... 7:35 p m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.
Alger..... 9:55 a m
Samedi et dimanche seulement.
Alger..... 9:55 a m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger..... 6:40 p m

DÉPART;

Dimanche seulement.
Alger..... 8:00 a m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.
Alger..... 4:30 p m
Samedi et dimanche seulement.
Alger..... 5:30 p m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger..... 8:00 a m

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVER.

Tous les jours excepté dimanche.
De Belair et Shell Beach.... 9:10 a m
Dimanche seulement.
De Belair..... 7:00 a m
De Shell Beach..... 10.02 a m
Shell Beach..... 7:00 p m

DEPART.

Tous les jours excepté dimanche.
Pour Belair et Shell Beach.. 4:10 p m
Dimanche seulement.
Shell Beach..... 5.30 a m
Shell Beach..... 8:00 a m
Belair..... 5:30 p m
Shell Beach..... 7:30 p m

Boîtes d'alarmes d'incendie.

3 Domaine et N. Front.
5 Canal et Decatur.
6 Domaine et Royale.
7 Bienville et Decatur.
8 St-Louis et Royale.
12 Conti et Chartres.
13 Toulouse et Decatur.
14 Station de police du 3me precinct, 715 Chartres.
15 St-Philippe et Decatur.
16 Decatur et Hôpital.
17 Dumaine et Bourbon.
18 Dauphine et Hôpital.
19 Royale et Ursulines.
21 212 Dauphine, Pompe No 7.
23 St-Louis et N. Remparts.
24 Canal et N. Remparts.
25 Canal et Tchoupitoulas.
26 Canal et Camp.
27 Natchez et Tchoupitoulas.
28 Poydras et Sud Peters.
31 Poydras et Magasins.
32 Gravier et Magasins.
34 Poydras et Camp.
35 Perdido, près St-Charles: Pompe No 13.
36 Gravier et St-Charles.
37 Commun et Carondelet
38 Canal et Baronne.
41 Union et Dryades.
42 Poydras et Remparts
43 Girod et Remparts.
45 Magasins et Girod; Pompe No 5.
46 Lafayette et Delta.
47 Julie et Water.
48 Jülie, entre Commerce et Tchoupitoulas.
51 St-Joseph et Sud Peters.
52 St-Joseph et Camp.
53 Julie et St-Charles.
54 Magasins, près Poeyfarré, Pompe No 6.
56 Calliope et S. Peters.
57 Calliope et Annonciation.
58 Erato et Constance.
61 Calliope et Camp.
62 Calliope et Carondelet.
63 St-Charles et Erato.
64 Ave Howard et S. Remparts.
65 Calliope et Freret.
67 Julie et Liberté.
68 Lafayette et Sud Robertson, Workhouse.
71 Ave. Tulane et S. Bassin, Station de Police du 1er Precinct.
72 Ave. Tulane, près S. Liberté.
73 Ave. Tulane et S. Claiborne.
74 Poydras et S. Claiborne.
75 Poydras, près Freret.
76 Lafayette et Miro.
78 Palmyre et S. Roman.
81 Avenue Tulane et Dupré.
82 S. Broad et Palmyre.
83 Avenue Tulane et S. Tonti.
84 Erato et Magnolia.
85 Magnolia, entre Clio et Calliop.
86 Frato et et Franklin.
87 Terpsichore et Franklin.
91 Melpomène et Dryades; Pompe No 20.
92 Tête de la rue Thalie.
93 Hunter et Tchoupitoulas; Pompe No 1.
94 Henderson et Front.
95 Tchoupitoulas, près Orange, Pompe No 12.
96 Race et Annonciation.
97 Race et Magasins.
98 Terpsichore et Chippewa; 2me Station de Police.
121 Religieuse et Market.
123 Melpomène et Camp.
124 St James et S. Peters.
125 Felicité et Chippewa.
126 Felicité, pres Orange.
127 St Marie et Tchoupitoulas
128 St André et Fulton.
131 Terpsichore et Carondelet.
132 St André et Magasins.
134 St Charles Avenue et Felicité.
135 St André et Dryades.
136 St André et Magnolia; Pompe No 27.
137 Jackson et Rousseau; H. et L. Co. No 1.
138 Jackson et Laurel; Pompe No 22
142 Jackson et Colisée.
143 Annonciation et Sorapuru.
145 Tchoupitoulas et Sorapuru.
146 Jackson et Carondelet.
147 Jackson et Liberté.
148 Première et Constance.
152 Première, près St-Charles, Pompe Chimique No 2.
153 Première et Howard.
154 Dryades et Deuxième.
156 Deuxieme et Chestnut.
157 Troisième et Tchoupitoulas.
158 Quatrieme et Laurel.
162 Quatrième et Prytanée.
163 Quatrième et Dryades.
164 Avenue Washington et Chippewa.
165 Washington et Camp, Pompe No 23.
167 Washington et Magnolia.
168 Sixième et S. Remparts.
171 Pleasant et Annonciation.
172 Septième et Fulton.
173 Neuvième et Magasins.
174 Harmonie et Tchoupitoulas.
175 Huitième et Chestnut.
176 Harmonie et Prytanée.
182 Harmonie et Carondelet.
192 Bassin près Conti, H & L No 4.
193 Canal et Marais.
194 1304 St Pierre, Station de Police du 4me précinct.
195 Toulouse et Liberte.
213 Douane et N. Robertson.
214 St Louis et N. Villeré.
215 St Louis et N. Claiborne.
216 St Louis et N. Prieur.
217 Bienville et N. Derbigny.
218 Bienville et N. Johnson.
231 Canal et N. Rocheblave.
234 Canal et N. Dupré.
235 Conti et N. Broad.
236 Canal et N. Génois.
237 Canal et N. Alexandre
238 Bienville et avenue N. Hagan
241 Douane et avenue Carrollton
243 Alexandre et Chemin N. Metairie.
245 Esplanade et N. Remparts.
246 Toulouse et Bourgogne.
247 St-Pierre et N. Claiborne; Pompe No. 21.
252 Dumaine et St. Claude; Pompe No. 10.
253 Ursulines et Liberté.
254 Esplanade et Liberté.
256 Chemin du Bayou et N. Claiborne.
257 Ursuline et N. Prieur.
261 Ursulines et N. Broad.
263 Chemin du Bayou et Galvez; Pompe No. 3.
264 Ste-Anne et N. Miro.
265 Dumaine et N. White.
271 Esplanade et N. Dupré.
273 Esplanade et Pont du Bayou; Station de Chars.
274 Dumaine et avenue Hagan.
275 Esplanade et Bourbon.
281 Touro et Royale.
283 Bourbon et N. Remparts.
284 Champs-Elysées pres Dauphine; Station de Police du 5me precinct.
293 Touro et N. Villeré.
312 Annette et Marais.
314 Lapeyrouse et Claiborne.
315 N. Claiborne et St-Antoine.
316 N. Claiborne et Champs-Elysées
317 Français et Grant.
318 Français et N. Broad; Stern's Factory.
321 Colombus et St-Claude.
324 Colombus et N. Roman.
325 Laharpe et Grande Route St Jean; station des chars.
326 Lapeyrouse et N. Galvez.
327 Chemin du Bayou et N. Dorgenois.
328 Entree aux Fair Grounds, Rue Sauvage.
341 Marigny et N. Peters.
342 Mandeville et Marais.
345 Avenue Lafayette et Chartres.
346 Avenue Lafayette et Urquhart; Station des Chars.
347 Avenue St-Roch et Villeré Pompe No 8.
351 Mandeville et Marais.
352 Espagne et N. Remparts.
354 Bourgogne et Marigny.
356 Presse et N. Peters; N. E. Railroad.
361 Clouet et Royale.
362 Louisa et Chartres.
364 Dauphine et Montégut.
365 Dauphine et Port; Pompe No 24.
371 St-Ferdinand et St-Claude.
372 Marais et Louisa.
374 St. Claude et Congrès.
381 Elmire et Bourgogne.
382 Louisa et Bourgogne.
391 Dauphine et Indépendance.
392 Dauphine et Mazant.
412 Chartres et Mazant.
413 Pologne et N. Rempart; Station de Chars.
415 Avenue Jourdan et Dauphine
416 Elizardi et Dauphine.
417 Flood et N. Remparts.
418 Flood et N. Peters.
421 Delery et N. Peters; Casernes des Etats-Unis.
423 Hancock et Dauphine.
426 Avenue Louisiana et Tchoupitoulas.
427 Avenue Louisiana et Magasins.
428 Avenue Louisiana et Prytanée.
431 Avenue Louisiana et S. Remparts.
432 Baronne et Constantinople.
435 Amelia et avenue St. Charles.
436 Camp et Foucher.
437 Peniston et Colisée.
451 Aline et Laurel.
452 Austerlitz et Magasins.
453 Annunciation et Amelia.
461 Water et Peniston.
462 Constantinople et Tchoupitoulas.
463 Annunciation et avenue Napoléon.
471 Berlin et Magasins 7me précinct Station de Police.
472 Marengo et Prytanée.
473 Milan et Saratoga.
481 Freret et avenue Napoléon.
482 Pitt et avenue Napoléon, Pompe No 11.
491 Colisée et Jena.
492 Cadiz et Tchoupitoulas.
512 Magasins et Valence.
513 Carondelet et Valence.
514 Valence et Saratoga.
516 Upperline et Prytanée; Station de Chars.
517 Laurel et Lyon.
518 Soniat et Tchapitoulas.
521 Soniat et Magasins.
523 St-Charles et Dufossat.
524 Avenue Peters et S. Remparts
526 Avenue Peters et Prytanée.
527 Valmont et Chestnut.
531 Valmont et Laurel.
532 Tchoupitoulas et Octavie.
534 Laurel et avenue Nashville.
536 Magasins et Joseph.
541 Arabella et Perrier.
542 Avenue Nashville et St-Charles.
543 Avenue Palmer et Freret.
561 St-Charles et avenue Henry Clay.
562 Hurst et Calhoun.
563 State et Pitt.
571 State et Camp.
572 Avenue Henry Clay et Chestnut.
612 Laurel et Avenue Henry Clay.
613 Tchoupitoulas et Webster.
614 Magasins et Walnut.
615 Broadway et St Charles.
617 Broadway et Esther.
631 Cherokee et Ann.
632 Burdette et Mucarty.
634 Cherokee et Hampson.
635 Short et St-Charles.
641 Burdette et Zimple.
642 Hampson et Dublin
643 Avenue Carrollton et Burthe.
651 Burdette et Hickory.
652 Leonidas et Burthe.
653 Cambronne et Oak.
712 Dublin et Poplar.
713 Jeannette et Joliet.
714 Eagle et Poplar.
715 M. V. R. R. et av. Carrollton.

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
Ligne directe au Hâvre, Paris (France).
Partant tous les jeudis à 10 h. A. M.
Du quai No 42, North River, pied de la rue Morton.
LA SAVOIE, 4 septembre.
LA BRETAGNE, 11 septembre.
LA LORRAINE, 18 septembre.
LA TOURAINE, 25 septembre.
LA SAVOIE, 2 octobre.
LA CHAMPAGNE 9 octobre.
Vapeurs à double hélices.
Agence Générale 32 Broadway, New York
FRANK J. ORFILA No 213 rue Carondelet, N. O., Lne, Agent général du fret.
E. E. PREVOST, Agt, 722 rue Commune
1er fév—1 an

JULES ANDRIEU,
—Successeur de—
ROCHEBREAU & ANDRIEU
AGENT D'AFFAIRES
912 rue Bourbon

CHARTE

De la "Art Material and Photo Supply Co. (Limited)".

AOUT 1902.

Etats-Unis d'Amérique,
Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu qu'en ce onzième jour du mois d'août, de l'année Dominicale mil neuf cent deux, et de l'Indépendance des Etats-Unis la cent vingt-septième.

Pardevant moi, Eraste Vidrine, notaire public, dûment commissionné et qualifié dans et pour la paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, y résidant, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont personnellement comparu les différentes personnes soussignées, lesquelles ont déclaré que voulant bénéficier des dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane concernant l'organisation des corporations, particulièrement de l'acte No 30 de l'Assemblée Générale, elles s'étaient entendues et avaient convenu, et en présence de ceux qui se trouvaient là convenaient et s'engageaient mutuellement, ainsi bien que toutes personnes qui pourraient dans la suite s'associer avec elles, à former et constituer une corporation et un corps politique légal, dans le but et dessein proposé, et d'après les conventions et stipulations suivantes, à savoir:

ARTICLE Ier.

Le nom et titre de la corporation sera la "ART MATERIAL AND PHOTO SUPPLY COMPANY, LIMITED." Sous ce nom ladite corporation existera et aura droit de succession pendant une période de cinquante ans à dater de la présente, pour contracter, poursuivre en justice et être poursuivie, pour faire et mettre en usage un sceau de corporation, et pouvoir y apporter des changements en le briser à volonté; pour garder en fief ou autrement, pour recevoir, louer, acheter, aliéner et transporter, ainsi bien qu'hypothéquer les propriétés à la fois immobilières et personnelles, pour émettre en conséquence, des actions et bons; de nommer tels administrateurs, directeurs, officiers et agents que réclameront les intérêts de ladite corporation, et d'établir les lois particulières, règles et statuts qui seront jugées nécessaires et convenables pour la direction de ladite corporation, et qui pourront être changées ou amendées à volonté; et de faire et exécuter en général tous actes convenables et nécessaires pour mener à bien et exécuter les desseins de cette corporation.

ARTICLE II.

Le domicile de ladite corporation sera dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, et toute citation ou autre procédure légale sera signifiée au président, en son absence, à n'importe quel autre officier de la corporation.

ARTICLE III

L'objet de cette corporation, le but dans lequelle elle est formée, et la nature générale des affaires qui seront faites par elle, sont ici déclarés et ainsi spécifiés: établir et conduire un commerce général consistant en cadres, photos, cameras, peintures, gravures, bric-à-brac, articles de fantaisie, et en général toutes choses se rattachant ou appartenant au commerce de fournitures de matériaux pour photographes.

ARTICLE IV.

Le Fonds ou Capital de ladite Corporation est par ceci fixé à la somme Dix Mille Dollars, divisés en Deux Cents Actions de Cinquante Dollars au pair chacune; lesdites actions seront payées en sequées, et pas au-dessous du pair, à l'époque de la souscription; ou les mêmes peuvent être émises, pas à moins du pair, en paiement de propriétés reçues ou acquises par ladite corporation, pour travail exécuté ou argent reçu; ou lesdites actions peuvent être vendues, pas à moins du pair, par tels montants et autant de fois que pourra décider le bureau des directeurs. Ladite corporation commencera les affaires dès que cinquante actions auront été souscrites. Des certificats d'actions payées en plein et non imposables seront délivrés à chaque souscripteur pour le montant payé par lui. Aucun transfert d'actions ne pourra être effectué que sur les livres de la compagnie, et la corporation ou les actionnaires auront le droit d'option ou de préférence pour acheter toutes actions disponibles.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de cette corporation seront dévolus à un Bureau de Directeurs devant être composé d'au moins trois actionnaires qui seront élus annuellement au scrutin le premier lundi de janvier, à une réunion générale des actionnaires convoqués dans ce but, après dix jours de notice servie à chaque actionnaire ou déposée à son lieu de résidence. Deux membres du Bureau des Directeurs constitueront un quorum pour l'expédition de toutes les affaires. Les vacances produites dans le Bureau des Directeurs avant l'expiration du terme seront remplies par les autres membres. Le Bureau des Directeurs élira à sa première réunion un Président, un Vice-Président et un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas nécessairement un actionnaire et qui exercera les devoirs de sa charge entièrement sous la direction du Bureau des Directeurs, et sera révocable à leur gré.

ARTICLE VI.

Cette charte prendra effet immédiatement. Quand cette corporation sera dissoute par limite de durée ou autrement, ses affaires seront liquidées par des commissaires nommés par le Bureau des Directeurs dans ce but, lesquels resteront en fonctions jusqu'à liquidation complète des affaires de la compagnie

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou amendé, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actionnaires convoqués dans ce but, présents ou représentés par des fondés de pouvoir, à une réunion générale des actionnaires, après avis de ladite réunion pendant trente jours dans dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE VIII

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable des obligations de cette corporation pour davantage que la balance due sur ses actions; ni aucun vice de forme dans son organisation n'aura l'effet de rendre nulle cette charte, ni d'exposer les actionnaires à une responsabilité autre que la balance due ou pouvant être due sur leurs actions.

ARTICLE IX.

Les personnes ci après nommées sont par la présente déclarées et désignées pour constituer le premier Bureau des Directeurs, et ils resteront en fonctions jusqu'au premier lundi de janvier 1904, et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qualifiés: Dr Roger de Montluzin, Kossuth V. Richard et Eugène Daverdin, avec ledit Dr Roger de Montluzin comme Président, et Kossuth V. Richard comme Vice-Président. Le Secrétaire et Trésorier sera nommé par le Bureau des Directeurs, comme il est dit plus haut.

Ainsi fait et arrêté dans mon bureau de notaire, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année écrits plus haut, en présence de MM. Edward Keena et Andrew Mounan, témoins compétents qui ont apposé leurs noms avec lesdites parties et moi, notaire, après avoir lu le tout.

Originalement signé:

EDWARD KEENA, R. de MONTLUZIN,
ANDREW MOUNAN, K. V. RICHARD,
EUG. DAVERDIN.

ERASTE VIDRINE,
notaire public.

Moi, soussigné, député-recorder des hypothèques, dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation ci-dessus de la ART MATERIAL AND PHOTO SUPPLY COMPANY Limited, a été ce jour enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, livre 723 folio ——

En foi de quoi j'apposes ma signature, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce douzième jour d'août 1902.

Signé: EMILE LEONARD,
Député-recorder des hypothèques.

Moi, soussigné, notaire public dans et pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans, certifie par le présent que l'acte ci-dessus est une copie fidèle et correcte de l'acte original d'incorporation de la ART MATERIAL AND PHOTO SUPPLY COMPANY, Limited, et du certificat du Député-Recorder des hypothèques pour cette paroisse, y annexé.

En foi de quoi j'ai signé mon nom et apposé mon sceau officiel, ce douzième jour d'août 1902.

ERASTE VIDRINE,
14-août—1m jeudi Notaire public.

L'ABEILLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS
Journal Quotidien
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
—Paraissant le—
SAMEDI MATIN
—ET—
Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire:
Un An..... $3 00
Six Mois..... 1 50
Quatre Mois..... 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE
Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;
Un Bulletin Maritime;
Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;
Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.
Un Bulletin Financier;
Un Bulletin Commercial;
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer
Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,
Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,
323 RUE DE CHARTRES,
Entre Conti et Bienville